



Ajournement de naturalisation

Par Mahone2023

Bonjour,

Après deux jours de mon entretien d'assimilation j'ai reçu un avis défavorable de la part de la préfecture en disant que j'ai dépassé le quota des heures de travail pour étudiant qui est 964. je suis toujours en statut étudiant et je fais toujours mes études de doctorat. pensez-vous qu'une lettre de mon employeur expliquant qu'ils ont fait l'erreur est suffisante ? y a-t-il d'autres pistes ?

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Combien d'heures font apparaître vos bulletins de salaire pour cette période ?

Par Mahone2023

J'ai cumulé 1044H c'est un dépassement de 80H durant l'année 2023.